



Commune de Prez

Annexe 1 du Règlement du Conseil général

Janvier 2022

INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

	VALABLE POUR LA PERIODE 2021-2026
A Conseil général	
Membres	Fr. 80.00 / séance
Présidence	Fr. 120.00 / séance
B Bureau du Conseil général	
Membres	Fr. 80.00 / séance
Présidence	Fr. 120.00 / séance
C Commissions	
Membres	Fr. 80.00 / séance
Présidence	Fr. 100.00 / séance
D Séances de préparation du Conseil général *	
Membres	Fr. 80.00 / la séance de préparation par séance du Conseil général

**Selon décision validée par le Conseil général lors de sa séance du 16 décembre 2021.*